

AUDECA Fabre Noutary & Associés

FONDATION D'ENTREPRISE CULTURA

17 rue Archimède
33700 - MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2026

Ce rapport contient 6 pages en dehors des comptes annuels annexés
soumis au visa du commissaire aux comptes



183 cours du Médoc
BP 10125
33041 Bordeaux Cedex
T. +33 (0)5 57 81 02 60

35 rue J. J. Rousseau
33340 Lesparre
T. +33 (0)5 56 41 69 48

76 avenue du Mal Foch
Bat A1-0004
40130 Capbreton
T. +33 (0)5 58 43 98 58

FONDATION D'ENTREPRISE CULTURA

17 rue Archimède – 33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les Membres de la FONDATION D'ENTREPRISE CULTURA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'ENTREPRISE CULTURA, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



183 cours du Médoc – BP 10125 – 33041 BORDEAUX Cedex / Téléphone : 05 57 81 02 60
S.A.R.L. au capital de 333 000 € - RCS BORDEAUX 402 893 309 – NAF 6920Z

AUDECA Fabre Noutary & Associés, société inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Nouvelle-Aquitaine et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement des méthodes comptables relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les règles et méthodes comptables exposées dans les annexes aux comptes annuels détaillent les hypothèses retenues pour la présentation des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des dites méthodes utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, date de la signature électronique

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**
Commissaire aux comptes

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro
Sign Premium de la part de
Stéphan KONTOWICZ
Date : 15/04/2026 16:33:07

Stéphan KONTOWICZ
Associé, gérant



183 cours du Médoc – BP 10125 – 33041 BORDEAUX Cedex / Téléphone : 05 57 81 02 60
S.A.R.L. au capital de 333 000 € - RCS BORDEAUX 402 893 309 – NAF 6920Z

AUDECA Fabre Noutary & Associés, société inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Nouvelle-Aquitaine et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/02/2025 Au 31/01/2026			Du 01/02/2024 Au 31/01/2025
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (II)					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours				
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	43 210,77		43 210,77	30 749,81
Total de l'actif circulant (III)		43 210,77		43 210,77	30 749,81
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	43 210,77		43 210,77	30 749,81

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/02/2025 Au 31/01/2026	Du 01/02/2024 Au 31/01/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	25 113,55	34 892,56
	Excédent ou déficit de l'exercice	13 236,74	-9 779,01
	Situation nette (sous total)	38 350,29	25 113,55
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres (I)	38 350,29	25 113,55
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés		
	Total des fonds reportés et dédiés (II)		
	Provisions pour risques		
PROVISIONS	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 860,48	4 636,26
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 000,00
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)		4 860,48	5 636,26
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		43 210,77	30 749,81

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/02/2025 Au 31/01/2026	Du 01/02/2024 Au 31/01/2025
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	350 000,00	
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Produits financiers	Contributions financières		320 000,00
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	350 000,00	320 000,00
	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (II)	0,00	0,00
	Produits exceptionnels (III)	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	350 000,00	320 000,00
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00	9 779,01
	TOTAL GENERAL	350 000,00	329 779,01

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/02/2025 Au 31/01/2026	Du 01/02/2024 Au 31/01/2025
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	8 346,26	4 754,01
	Aides financières	328 417,00	325 025,00
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (I)	336 763,26	329 779,01
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (II)		0,00	0,00
Charges exceptionnelles (III)		0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		336 763,26	329 779,01
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		13 236,74	0,00
TOTAL GENERAL		350 000,00	329 779,01

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été appliquée.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

REGLE GENERALE D'EVALUATION

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation durant cet exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026 les subventions perçues de la société fondatrice SOCULTUR ont été reclassées du poste « Contributions financières » vers le poste « Versements des fondateurs » pour garantir une meilleure lecture des comptes.

L'application du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers n'a pas d'incidence sur la présentation des comptes de la Fondation. En effet, cette dernière n'enregistre aucun résultat exceptionnel, ni ne fait appel au mécanisme du transfert de charges. Les comptes de l'exercice précédent sont ainsi parfaitement comparables aux comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2026.

Aucun autre changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours l'exercice.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Faits marquants de l'exercice

VERSEMENTS DU FONDATEUR

Au titre de l'exercice 2025, la Fondation a reçu de la société fondatrice SOCULTUR, un don d'un montant de 350.000 €.

AIDES FINANCIERES OCTROYEES

Lors de cet exercice, la Fondation d'entreprise Cultura a versé un total de 328.417€ de subventions.

<u>Programmes nationaux</u>	260 000
Bibliothèques Sans Frontières	70 000
Petits Champions de la Lecture	60 000
Lire et Sourire	50 000
Mots & Merveilles	40 000
Ce qui compte vraiment	40 000
<u>Programmes locaux</u>	68 417
Blouses Roses	12 300
Sport dans la ville	10 000
Lire et Sourire	8 000
Fonds pour la transition inclusive	5 217
Angers BD	5 000
Europe Touraine Culture	5 000
Opéra de Limoges	5 000
Ville d'Angers	5 000
APPEL	2 000
SIRHô	1 800
Collège ND Sévigné	1 600
Accueil de jour L'Archipel	1 200
FNABEH	1 000
Institut du Sein du Grand Toulouse	1 000
Les Qui Libres	1 000
Lycée Rosa Parks	1 000
Restos du Cœur	1 000
TSA TDAH Entraide Ecoute et Soutien	1 000
Un hôpital pour les enfants	500
Un hôpital pour nos aînés	500
FEP Grazaillies	300
Régularisations exercices précédents	-1 000

EFFECTIF

La Fondation d'entreprise Cultura ne compte pas de salarié sur l'exercice clos au 31/01/2026. Le fonctionnement de la Fondation relève du mécénat de compétences des collaborateurs de la société Fondatrice SOCULTUR.

PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL

Le programme d'actions pluriannuel a été reconduit jusqu'au 17 février 2027 par l'acte d'engagement du Fondateur en date du 5 juillet 2021 pour un montant global de 1.000.000 €, à raison de 200.000 € au minimum chaque année, dont le dernier versement est prévu avant le 1^{er} mars 2026.

Le montant du versement pour l'exercice 2026 qui sera réalisé avant le 1^{er} mars 2026, décidé par le Fondateur en date du 2 octobre 2025, s'élève à 350.000 €.

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Au 31 janvier 2026 la Fondation bénéficie d'un engagement donné par la société fondatrice SOCULTUR de réaliser un versement de 350.000 € avant le 1^{er} mars 2026, dans le cadre du programme d'action pluriannuel susvisé. Ce versement a été décidé en date du 2 octobre 2025 dans le cadre de la présentation du budget 2026 de la Fondation.

La Fondation n'enregistre aucun autre engagement donné ou reçu à la date de la clôture.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 860	4 860	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL	4 860	4 860	

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affect. résultat	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	34 893	(9 779)			25 114
Excédent ou déficit de l'exercice N-1	(9 779)	9 779			
Excédent ou déficit de l'exercice N			13 237		13 237
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	25 114		13 237		38 350

Honoraires CAC

ETAT DES CREANCES	Montant
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 880
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Autres honoraires	
TOTAL GENERAL	2 880

Tableau comparatif des charges

Poste	31/01/2026	31/01/2025	Variations
Honoraires	2 912	3 072	(160)
Publicité	243	1 241	(997)
Déplacements et réceptions	4 925	347	4 579
Frais bancaires	265	95	170
Aides financières octroyées	328 417	325 025	3 392
TOTAL CHARGES	336 763	329 779	6 984